

! RAPPEL!

DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES BLANCS

APRÈS PAIEMENT DE LA TAXE

Chaque chef de ménage se verra attribuer **deux sacs poubelles blancs de 30 l par personne composant son ménage** (la situation au 1^{er} janvier 2018 étant seule prise en considération) sur présentation, **avant le 30 novembre 2018**, de sa **carte d'identité** **et** de **l'extrait bancaire attestant du paiement effectif de la taxe** sur l'enlèvement des immondices.

Cette distribution aura lieu à la **Maison communale** (rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville) les **lundis de 9h à 12h** et les **vendredis de 18h à 20h**.

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS 2017

Commune : Villers-la-Ville

Intercommunale : In BW

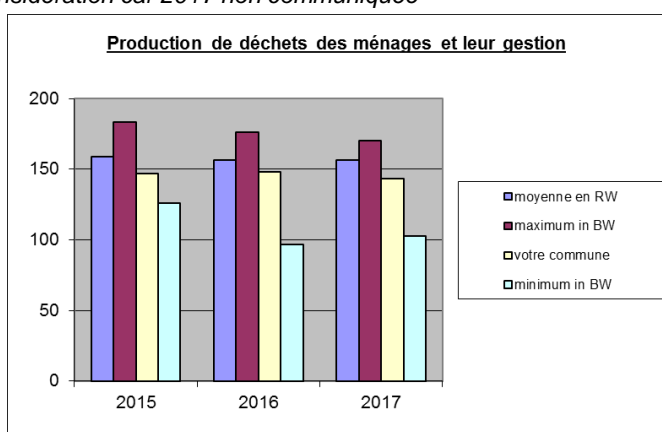
Nombre d'habitants (01/01/2017) : 10.579

1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2016	Moyenne à Villers-la-Ville kg/an/habitant 2017	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	156,33	143,54	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets verts	68,95	69,62	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Compostage
Encombrants	48,27	35,65	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	90,75	83,21	Parcs à conteneurs / Recyclage
Bois	32,48	39,44	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	51,57	48,34	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Verres	29,72	27,18	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage
PMC	16,23	15,64	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Métaux	7,55	9,26	Parcs à conteneurs / Recyclage
DEEE	6,15	7,51	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	12,12	11,98	Parcs à conteneurs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	520,12	491,37	

Année	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2015	158,93	125,95	183,65	146,79
2016	156,33	96,60	176,17	147,91
2017	156,33	102,76	170,15	143,54

(*) Moyenne 2016 prise en considération car 2017 non communiquée



2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2017

	€/an/habitant	En %
Collecte et traitement des ordures ménagères	32,57 €	62,40
Gestion administrative	0,27 €	0,51
Collectes sélectives et traitement	0,25 €	0,48
Coûts liés au parc à conteneurs	19,10 €	36,59
Actions de prévention	0,01 €	0,02
TOTAL	52,20 €	100%

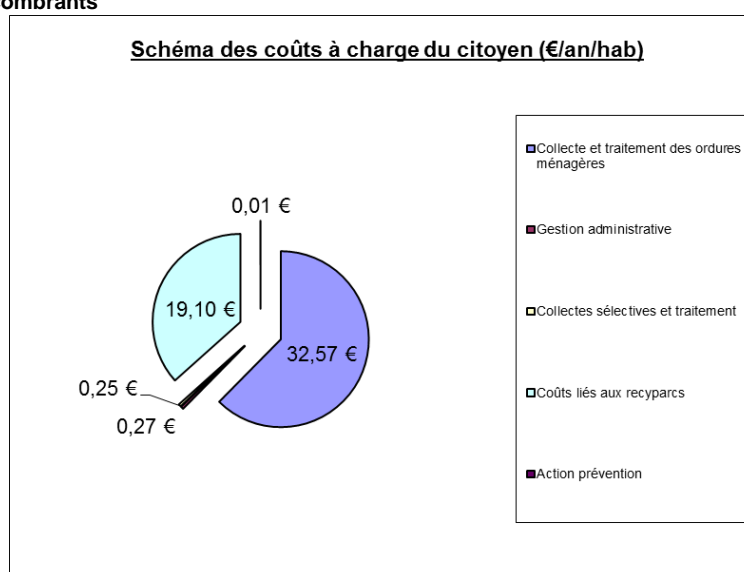
ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 11,52 €/Tonne en UVE

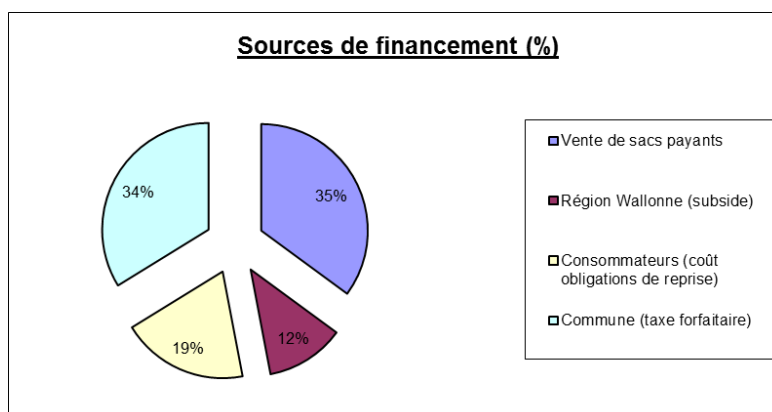
Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE

Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE



3) Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	217.778,70	35,07%
Région Wallonne (subside)	74.146,10	11,94%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	119.362,86	19,22%
Commune (taxe forfaitaire)	209.777,00	33,78%
Total	621.064,66	100,00%



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

a) Services :

- « Service minimum » : Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
Parc à conteneurs
- Services complémentaires : Collecte de sapins de Noël
Collecte des encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

	Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
2017	32 €	48 €	65 €	65 €	65 €

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (€)
Huiles usagées	VALORLUB	0,103
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,57
Emballages	FOST PLUS	6,40
Pneus	RECYTYRE	1,82
DEEE	RECUPEL	1,39

6) Comment réduire votre facture déchets ?

*Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économies pour vous !
Participez aux collectes sélectives !*

Conseils de prévention :

- ☺ *Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.*
- ☺ *Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.*
- ☺ *Achetez seulement ce dont vous avez besoin.*
- ☺ *Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.*
- ☺ *Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables,...) ou de mauvaise qualité.*
- ☺ *Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).*
- ☺ *Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.*
- ☺ *Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.*
- ☺ *Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).*
- ☺ *Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.*
- ☺ *Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.*
- ☺ *Choisissez les boissons en bouteilles consignées.*
- ☺ *Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.*

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

- *Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.*
- *Journées de collectes de vélos, de jouets.*
- *Formation courte au compostage.*